

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 avril 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS731

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa unique, substituer aux mots :

« associatifs et lucratifs »

les mots :

« à but lucratif ou à but non lucratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel